

Les raisons de notre choix

Jeudi soir, à une très forte majorité, la section chaux-de-fonnière du Parti socialiste a décidé que le parti devait désormais renoncer à l'un des trois sièges qu'il détient au Conseil communal, et que ce siège devait être offert à la minorité bourgeoise.

L'assemblée générale a ainsi ratifié les propositions qu'au terme d'un travail d'information et d'analyse politique de plusieurs semaines, le bureau de la section avait décidé de lui faire.

Avant d'en venir à l'objet proprement dit de cet article, c'est-à-dire l'explication de cette décision, j'aimerais, parce que cela me paraît important, souligner la manière démocratique dont ce résultat a été obtenu. 128 camarades ont assisté à l'assemblée. Après avoir entendu le rapport du bureau, 25 orateurs se sont exprimés. Deux votes ont eu lieu, l'un et l'autre au scrutin secret. Par 107 voix contre 14 l'assemblée a tout d'abord décidé que le parti devait renoncer à son troisième siège au Conseil communal. Puis, par 90 voix contre 30, elle a choisi d'offrir ce siège au bloc bourgeois, soit au candidat du PPN. Les chiffres qui précèdent font abstraction des bulletins blancs.

S'il peut paraître curieux qu'une centaine de citoyens et de citoyennes puissent ainsi déterminer la composition politique d'un conseil exécutif, il faut bien voir que cela est la conséquence du système de l'élection de ce conseil au second degré, comme le prévoit la législation cantonale. Les partis, dans un tel système, sont les médiateurs naturels entre la volonté populaire, qui s'exprime lors de l'élection du Conseil général, et les décisions des membres du législatif. Ce qui serait inadmissible, c'est que les conseillers généraux élisent le Conseil communal sans tenir compte de la volonté des partis sous l'étiquette desquels ils ont été élus. Ce serait alors le règne des « combines » et de la « cuisine », si souvent fustigées par certains citoyens.

À ceux qui prétendraient qu'il n'est pas plus admissible que la décision dépende des partis, je répondrai qu'il ne tient qu'à eux de participer à cette décision en adhérant à l'un des partis politiques. Il n'y a que 41 conseillers généraux, mais tous les citoyens et toutes les citoyennes ont la possibilité de devenir membres d'un parti.

J'en viens maintenant à la question principale. Pourquoi ce choix ? Deux raisons me paraissent ici primordiales. En premier lieu, il faut rappeler que le Parti socialiste a toujours défendu le

principe d'une représentation ÉQUITABLE, sinon rigoureusement proportionnelle, des différentes forces politiques au sein des exécutifs.

C'est au nom de ce principe que notre parti a revendiqué deux sièges au Conseil fédéral et deux sièges au Conseil d'État neuchâtelois. C'est au nom de ce principe qu'il revendique deux sièges au Conseil communal de Neuchâtel et - tenant compte du mode d'élection des conseillers aux États neuchâtelois - qu'il demande qu'un des siens soit élu à la Chambre des cantons.

Le respect du principe de la représentation équitable à l'exécutif nous a également amenés, il y a vingt ans, à soutenir la revendication du POP d'un siège au Conseil communal de La Chaux-de-Fonds. Nos camarades loclois en ont fait de même chez eux.

Après les élections des 18 et 19 mai 1968, les suffrages attribués aux différents partis se répartissent comme suit :

Socialistes	30,8 %
POP	22,5 %
Bourgeois	31,1 %
Indépendants et chrétiens-sociaux	15,8 %

Ces chiffres sont clairs. Il n'y a pas à les discuter, à les regretter ou à s'en louer. Ils sont l'expression de la volonté populaire et c'est d'elle seule que nous devons tenir compte.

Cette répartition des suffrages, d'une part, le principe de la représentation équitable de toutes les forces politiques, d'autre part, commandaient notre choix. Le Parti socialiste a droit à deux sièges. Il les revendique. Les trois partis bourgeois, apparentés, obtiennent un nombre de suffrages légèrement supérieur à celui des socialistes. Ils ont donc droit, eux aussi, à deux sièges. Le cinquième siège revient naturellement au POP, les « tiers partis » n'étant pas représentés au Conseil général.

La conclusion est simple : si un parti veut conserver quelque crédit aux yeux du peuple souverain, il **DOIT** rester fidèle à ses principes politiques, même lorsqu'ils entraînent une diminution de son influence à l'exécutif, comme c'est le cas ici. Telle est la règle du jeu démocratique et, quant à nous, nous entendons la respecter.

En second lieu, il nous est apparu que l'offre de collaboration et de participation accrue aux responsabilités exécutives, formulée par le Parti radical et par le PPN, lors de rencontres de délégations de nos partis respectes, et confirmée par

lettres, ne devait pas être refusée. Il est dans l'intérêt bien compris de cette ville que l'ensemble des milieux sociaux et économiques, représentés par les différents partis, soient désormais associés à sa gestion.

Face à ce que j'appelais naguère le « défi du XXI^e siècle », La Chaux-de-Fonds doit surmonter les luttes stériles et les rancœurs partisans pour ne songer qu'à son avenir. Comme toutes les collectivités publiques suisses, notre ville est engagée dans une lutte sans merci pour assurer son expansion économique et l'amélioration de ses institutions sociales. Défavorisée par sa situation géographique et par le rude climat jurassien, elle est condamnée à se développer ou à mourir. Dans ces conditions, nous n'avons pas le droit de lui refuser un seul atout, ni le concours d'aucune force.

Mais nous restons socialistes. Notre but demeure la réalisation de la cité socialiste par l'abolition du régime capitaliste. Bien gérer sa ville est une chose nécessaire. Ne pas perdre de vue la finalité de notre combat politique en est une autre, tout aussi nécessaire.

C'est ce que Jaurès voulait dire lorsqu'il s'écriait dans son « Discours à la jeunesse » : « Le courage, c'est de surveiller exactement sa machine à filer ou à tisser, pour qu'aucun fil ne se casse, et de préparer cependant un ordre social plus vaste et plus fraternel où la machine sera la servante commune des travailleurs libérés. »

Un mot encore. Au cours des jours qui ont précédé l'assemblée de jeudi, nos adversaires ont cru bon de brandir l'un et l'autre la menace.

Les partis bourgeois nous ont avertis que, si nous ne leur abandonnions pas un siège, ils quitteraient le Conseil communal. Le POP nous a fait savoir que, si nous lui refusions un second siège au profit des bourgeois, il nous r dénoncerait » et nous mettrait en accusation devant la classe ouvrière, pour trahison.

Considérant à juste titre que ces deux chantages s'annulaient réciproquement, **NOUS N'EN AVONS PAS TENU COMPTE**. Les bourgeois ne nous arrachent pas un siège. C'est nous, socialistes, qui choisissons de le leur donner. Les popistes ne nous intimident pas. S'il leur convient de nous traîner dans la boue de leurs mensonges et de rompre l'unité de la gauche, tout en sollicitant l'apport nécessaire de nos voix pour faire élire l'un des leurs au Conseil communal, libre à eux. Le vrai communisme n'est pas méprisable. Il se pourrait qu'un certain « popisme » le devienne.

RAYMOND SPIRA